

Annuaire suisse de politique de développement

Faits et statistiques

| 2005 |



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 24 N° 1 |

Table des matières

Introduction	XIII
--------------	------

1^{re} partie : Faits

1. Politique extérieure	
1.1. Orientations de la politique extérieure de la Suisse	3
1.1.2. Le Programme de législation pour les années 2003-2007	
1.2. Le Département fédéral des affaires étrangères en 2004	5
1.2.1. Conférence de presse annuelle du DFAE	
1.2.2. Création d'un Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle	
1.2.3. Conférence des ambassadeurs 2004	
1.2.4. Traités internationaux conclus par la Suisse en 2003	
1.3. La Suisse et l'ONU	8
1.3.1. « Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse » du 7 juin 2004	
1.3.2. Représentants suisses nommés auprès des organisations internationales	
1.3.3. 59 ^e Assemblée générale des Nations unies	
1.4. Relations Suisse-Union européenne : accord politique sur les Bilatérales II	11
1.5. Relations Suisse-Afrique du Sud	12
1.5.1. Examen des contacts des services de renseignements suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid	
1.5.2. PNR 42 +, « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud »	
<hr/>	
2. Coopération avec les pays en développement	
2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE et Reality of Aid	15
2.1.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE	
2.1.2. Reality of Aid	
2.2. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	20
2.2.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement	
2.2.2. Rapport d'Oxfam International « Le prix à payer »	
2.2.3. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.3. Coopération au développement de la Suisse	25
2.3.1. Conférence annuelle de la coopération au développement	
2.3.2. 2005 – Année internationale du microcrédit	
2.4. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	28
2.4.1. Répartition géographique de l'aide bilatérale	
2.4.2. Evaluation des lignes directrices de la DDC en matière de promotion des droits de l'homme	

2.5. Mesures de politique économique et commerciale du seco	29
2.5.1. Versements d'aide bilatérale du seco en 2003	
2.5.2. seco – Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté	
2.5.3. Participation du seco à l'Année internationale du riz (2004)	
2.6. La coopération multilatérale	31
2.6.1. Versements multilatéraux de la Suisse en 2003	
2.6.2. Stratégie de la Suisse en matière d'aide au développement multilatérale et lignes directrices d'action pour la coopération avec la Banque mondiale	
2.7. ONG suisses : stratégie de la Communauté de travail des œuvres d'entraide	33

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI

3.1. Elargissement de l'UE à l'Est	35
3.2. Objets proposés au Parlement : nouveau crédit-cadre et nouvelle loi fédérale	36
3.2.1. Message sur l'ouverture d'un quatrième crédit-cadre	
3.2.2. Débat au Parlement	
3.3. Priorités thématiques	40
3.3.1. Approvisionnement en eau	
3.3.2. Stabilité dans les Balkans	
3.3.3. Conférence annuelle « Focus Europe de l'Est »	
3.4. Dépenses 2003	41

4. Aide humanitaire

4.1. Réflexions conceptuelles de la DDC sur l'aide humanitaire	45
4.1.1. « Advocacy Guidelines »	
4.1.2. « Multilateral Humanitarian Aid Concept »	
4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2003	47
4.2.1. Aperçu général	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2003	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.3.1. Tremblement de terre en Iran	
4.3.2. Guerre civile et famine dans la région du Darfour (ouest du Soudan)	
4.3.3. Pluies torrentielles et cyclones sur Haïti et la République dominicaine	
4.3.4. Typhons aux Philippines	
4.3.5. Tsunamis en Asie du Sud	
4.4. Diplomatie humanitaire de la Suisse en 2004	51
4.4.1. Conférence de l'UNRWA à Genève (7-8 juin 2004)	
4.4.2. Sud du Soudan et région du Darfour	
4.4.3. Application des Conventions de Genève en Tchétchénie	

5. Politique économique extérieure

5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	55
5.1.1. Rapport sur la politique économique extérieure 2004	
5.2. Accords économiques bilatéraux	58
5.2.1. Accords concernant la promotion et la protection réciproques des investissements	
5.2.2. Conventions de double imposition	
5.2.3. Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	61
5.3.1. La GRE en chiffres : nouvelles garanties accordées en 2003	
5.3.2. La révision de la loi sur la GRE	
5.3.3. GRE et questions de cohérence entre la promotion des exportations et le développement durable	
5.4. Contrôle des exportations et sanctions économiques	69
5.4.1. Exportations d'armes	
5.4.2. Sanctions de la Suisse	

6. Commerce mondial

6.1. Evolution des relations commerciales	73
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par région	
6.1.2. Place des pays en développement dans le commerce mondial	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	76
6.2.1. Relance des négociations après Cancún	
6.2.2. Position suisse	
6.2.3. Les résultats obtenus dans l'accord-cadre de juillet 2004	
6.2.4. Réactions en Suisse aux résultats de juillet 2004	
6.2.5. Prochaines étapes	
6.2.6. Accessions à l'OMC	
6.3. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	85
6.3.1. 11 ^e Conférence à São Paulo, 13-18 juin 2004	
6.3.2. Réactions à la CNUCED XI	

7. Relations financières internationales

7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	91
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	100
7.2.1. Tendances	

7.2.2. L'initiative PPT	
7.2.3. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.4. Dettes commerciales	
7.2.5. Autres mesures de désendettement prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	103
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale)	
7.3.2. Prestations financières suisses aux banques de développement régionales	
<hr/>	
8. Place financière suisse	
<hr/>	
8.1. Secret bancaire et accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne	115
8.1.1. Bilatérales II	
8.2. Place financière suisse et évasion fiscale	117
8.2.2. Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale	
8.2.3. Quelques données sur les montants placés dans les banques suisses à titre fiduciaire	
8.2.4. La réputation de sérieux de la place financière suisse	
8.2.5. Inscrire le secret bancaire dans la Constitution ?	
8.3. Lutte contre le blanchiment	120
8.3.1. Lutte contre le blanchiment sur le plan international : travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	
8.3.2. Lutte contre le blanchiment en Suisse	
8.4. Lutte contre la criminalité et entraide judiciaire internationale	125
8.4.1. Traités bilatéraux d'entraide judiciaire en matière pénale	
8.5. Corruption	126
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. 15 ^e Conférence internationale sur le sida, Bangkok	129
9.1.1. Accès aux médicaments	
9.1.2. Financement de la lutte contre le sida	
9.2. Assemblée mondiale de la santé (OMS)	131
9.2.1. Convention-cadre pour la lutte antitabac	
9.2.2. Commission de l'OMS pour stimuler la recherche pour de nouveaux médicaments	
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	135
9.3.1. Les travailleurs migrants	
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	139
9.4.1. Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques	
9.5. Promotion des droits de l'homme	143
9.5.1. Grands axes de la politique de la Suisse en matière de promotion des droits humains	
9.5.2. La Commission des droits de l'homme	
9.5.3. Convention des Nations unies contre la torture	
9.5.4. Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant	

10. Environnement et développement

10.1. Développement durable	151
10.1.1. Bilan et perspectives des activités en Suisse pour le développement durable	
10.1.2. Les réseaux de partenariat dans la politique suisse de développement durable	
10.1.3. Suivi de Johannesburg par la Commission du développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	156
10.2.1. 10 ^e Conférence des parties à la CCNUCC (Buenos Aires, 6-17 décembre 2004)	
10.2.2. Procédure de consultation dans le cadre de la Loi sur le CO ₂	
10.2.3. Programme SuisseEnergie	
10.2.4. Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, 1 ^{er} -4 juin 2004)	
10.3. Convention sur la diversité biologique	162
10.3.1. 7 ^e Conférence des parties à la CDB (Kuala Lumpur, 9-20 février 2004)	
10.3.2. 1 ^{re} Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Kuala Lumpur, 23-27 février 2004)	
10.3.3. Nouvelle Ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés	
10.3.4. Génie génétique et pays en développement	
10.3.5. Moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture suisse	
10.4. Nouvelle loi sur les brevets	169
10.5. Autres événements en matière d'environnement et développement	171
10.5.1. Convention de Bâle sur les déchets dangereux	
10.5.2. Convention de Rotterdam sur les mouvements de produits chimiques dangereux	
10.5.3. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	
10.5.4. Convention de Genève sur la pollution atmosphérique	

11. Politique de paix et politique de sécurité

11.1. Politique de paix	175
11.1.1. Engagement de militaires suisses en Bosnie-Herzégovine	
11.1.2. Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme	
11.1.3. Commission extraparlamentaire dans le domaine de la promotion de la paix	
11.1.4. Projet de «Maison de la paix» à Genève	
11.2. Politique de sécurité	177
11.2.1. Politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse	
11.2.2. Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3. Mines antipersonnel et autres mines terrestres	179
11.3.1. Stratégie 2004-2007 de la Confédération en matière de mines antipersonnel	
11.3.2. Conférence d'examen de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel	
11.3.3. Groupe de soutien à l'action contre les mines de l'ONU	
11.3.4. Le CICR et les mines terrestres	
11.4. Armes de destruction massive (ADM)	183
11.4.1. Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des ADM	

- 11.4.2. Partenariat mondial contre la prolifération des ADM
- 11.4.3. Désarmement chimique

12. Politique d'asile et questions migratoires

12.1. Politique extérieure en matière de migration	187
12.1.1. Les développements à l'échelle internationale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	192
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. La suppression des aides en cas de non-entrée en matière (NEM)	
12.2.3. La révision de la Loi sur l'asile	
12.3. L'admission dans la politique de migration	198
12.3.1. La Loi sur les étrangers au Parlement	
12.3.2. Libre circulation: bilan de la deuxième phase et élargissement à l'Est	
12.3.3. Sans-papiers: l'abolition de la circulaire Metzler	
12.4. Politique d'intégration	201
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: un dossier dans l'impasse	
12.4.3. Droits politiques des étrangers: une réalité dans le canton de Vaud	

2^e partie : Statistiques

Introduction	209
--------------	-----

A. Données statistiques disponibles sur Internet

A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	213
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3. Flux d'aide au développement	217
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
A.3.3. Autres sources de données	

B. Relations entre la Suisse et les pays en développement et en transition

220

C. Caractéristiques des relations entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	230
C.1.1. Place des pays en développement et des pays en transition dans le commerce extérieur de la Suisse (tableaux de la section B)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	232
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Pays en développement et pays en transition	
C.2.3. Cinq exemples de produits agricoles importés par la Suisse	
C.3. Investissements directs à l'étranger	238
C.3.1. Stock des investissements à la fin de 2003	
C.3.2. Flux d'investissements directs suisses à l'étranger en 2003	
C.4. Aide publique au développement des pays du CAD et de la Suisse	241
Index	245
Abréviations	261
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	267

4. Aide humanitaire*

LA GRAVE CRISE qui prévaut dans la région soudanaise du Darfour a mobilisé d'importants moyens de l'aide humanitaire de la Confédération en 2004, en tout 16 millions de francs (45 millions pour les années 2000-2004). Outre l'assistance aux personnes déplacées, la Suisse a également œuvré sur le plan diplomatique pour une résolution de cette crise.

En 2003, l'aide humanitaire et alimentaire de la Suisse s'est élevée à 326,7 millions de francs, dont 316,7 millions au titre de l'aide publique au développement (APD). La DDC a versé environ les quatre cinquièmes de cette aide, soit 272,7 millions de francs.

La DDC a publié en 2004 deux documents stratégiques touchant à l'aide humanitaire, un relatif aux activités d'advocacy dans ce domaine et l'autre concernant plus particulièrement l'aide humanitaire multilatérale. Ces documents complètent deux stratégies élaborées antérieurement par la DDC, soit sa stratégie 2005 d'aide humanitaire (2002) et sa stratégie multilatérale (2003).

L'aide humanitaire de la Confédération est régie par la Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire ainsi que par son ordonnance d'application du 12 décembre 1977. Les montants alloués au titre de l'aide humanitaire sont puisés dans des crédits-cadres pluriannuels, pour lesquels le Conseil fédéral rédige un message concernant la continuation de l'aide humanitaire de la Confédération. Le dernier a été soumis au Parlement fédéral le 14 novembre 2001.

La DDC détient la compétence de l'aide humanitaire de la Confédération, mais d'autres départements fédéraux peuvent en financer certains aspects, notamment pour l'assistance aux réfugiés. Les instruments mis en œuvre dans le cadre de l'aide humanitaire sont l'envoi de personnel et de matériel (Corps suisse d'aide humanitaire), les contributions financières (aux organisations internationales et aux pays partenaires) et l'aide alimentaire.

4.1. Réflexions conceptuelles de la DDC sur l'aide humanitaire

Avec sa stratégie 2005 d'aide humanitaire (*Vivre la solidarité*), la DDC avait défini en mars 2002 déjà les quatre domaines d'engagement de son aide humanitaire, à savoir la prévention, l'aide d'urgence, la reconstruction et l'*advocacy*.

📖 **Annuaire 2003**, n° 1, « Stratégie 2005 de l'aide humanitaire de la DDC », pp. 46-47.

4.1.1. « Advocacy Guidelines »

En mars 2004, la DDC a publié un document¹ visant à clarifier le contenu de la tâche transversale de protection et de plaidoyer en faveur des victimes

* Par Xavier Tschumi Canosa, collaborateur scientifique à l'iuéd.

¹ SDC, *Advocacy Guidelines: Humanitarian Aid of the Swiss Confederation*, Bern, SDC, March 2004 (uniquement en anglais).

(*advocacy*) et à définir les procédures à suivre pour sa mise en œuvre pratique. Ce document mentionne dans une première partie et de manière synthétique quelles sont les bases, les définitions et les objectifs de l'*advocacy*, puis se concentre, dans une seconde partie, sur le cadre opérationnel dans lequel cette tâche doit être déployée.

Advocacy

Le dictionnaire traduit le terme *advocacy* par « plaider » ou « art de plaider ». Dans la coopération au développement, on parle d'*advocacy* quand une agence de développement – par exemple la DDC –, une organisation non gouvernementale (ONG) ou un groupe d'intérêt s'emploie à plaider une cause. Il s'agit principalement de faire valoir les besoins et les préoccupations de populations, de catégories sociales ou de pays déshérités et marginalisés. Cela peut concerner les droits de l'homme, les principes humanitaires, les réfugiés, le trafic d'enfants, le commerce équitable ou encore la formulation de politiques appropriées. L'*advocacy* se distingue du lobbying en ce sens que le premier se pratique pour défendre non pas ses propres intérêts, mais ceux de tiers défavorisés. Il encourage la prise de conscience, favorise la compréhension et la recherche de solutions, crée des alliances et des réseaux qui peuvent déboucher sur des réalisations concrètes à l'échelon international. Cette forme de plaider revêt une importance politique qui va grandissant dans le monde.

Source : glossaire de la DDC, <www.deza.ch/glossary.php>.

Ces lignes directrices (*guidelines*) contribuent en particulier à conscientiser le personnel actif dans l'aide humanitaire sur les aspects d'*advocacy* inhérents à ses activités et à assurer ainsi la cohérence de ces dernières avec elles. Elles constituent un outil de travail pour promouvoir le respect des principes et du droit humanitaires, et influencer ainsi les parties concernées par les crises humanitaires dans lesquelles est engagée la DDC.

Les principes d'*advocacy* seront appliqués systématiquement à cinq catégories de situation, pour « faire passer les besoins des victimes avant tous les autres intérêts »², à savoir lors de la traite d'êtres humains, lors de violence à l'égard de femmes et d'enfants, lors d'abus sexuels subis par des femmes, lorsque des personnes vivent dans des contextes de crises ou de guerres oubliées et lorsque des groupes de personnes particulièrement vulnérables ont besoin de protection.

Le document fournit pour cela des indicateurs et critères selon lesquels les tâches d'*advocacy* devront être effectuées et définit qui, au sein de la DDC, prend la responsabilité de ce processus. Il est d'ores et déjà prévu que les expériences et les leçons tirées de la mise en œuvre de ces tâches seront intégrées dans une évaluation générale de l'outil qui aura lieu au plus tard en mars 2006.

4.1.2. « Multilateral Humanitarian Aid Concept »

Le concept d'aide humanitaire multilatérale a été adopté par la direction de la DDC en février 2004, en même temps que les lignes directrices en matière d'*advocacy* décrites ci-dessus. Il s'agit d'un document³ visant à concrétiser,

² DDC, *Advocacy Guidelines, Assurer la défense des victimes*, article d'actualité, 12 avril 2004.

³ Ce document devrait être publié au cours du premier trimestre 2005 (ici, version de travail du 3 décembre 2003 : « Humanitäre Hilfe des Bundes: Konzept multilaterales Engagement. 4. überarb. Entwurf »).

dans le domaine précis de l'aide humanitaire, les buts de la stratégie multilatérale de la DDC publiée en mars 2003. Tous ces buts tournent autour de l'idée d'optimiser l'efficacité de l'aide humanitaire multilatérale, notamment par une recherche sélective d'organisations partenaires reconnaissant la pertinence des thématiques stratégiques d'aide humanitaire de la Confédération (voir ci-dessous) et par la valorisation de toutes synergies utiles au sein de la DDC et de l'administration fédérale, même dans le champ de l'aide bilatérale. Pour y parvenir, l'intégration d'acteurs tels que la société civile, le secteur privé et la recherche dans ce processus est souhaitée de même que le renforcement de la ville de Genève en tant que centre mondial des affaires humanitaires.

Les thématiques stratégiques d'aide humanitaire, telles que définies dans le concept, sont au nombre de cinq et font toutes directement ou indirectement référence à la notion de cohérence. La première porte sur le renforcement du système de coordination d'aide humanitaire de l'ONU tout en garantissant sa cohérence avec les autres systèmes de coordination d'aide importants, notamment celui du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La deuxième thématique se réfère aux concepts de *Prevention, Preparedness, Response* (PPR), que la DDC a elle-même développés et qu'elle souhaiterait approfondir et voir mis en œuvre multilatéralement en cas de désastres naturels ou de catastrophes technologiques. En troisième lieu, le concept accorde une importance particulière au continuum liant la gestion de la crise humanitaire, la phase de transition et le développement (durable) qui devrait s'ensuivre. La quatrième thématique stratégique concerne les modalités d'engagement subsidiaire de personnel militaire et de défense civile dans certains contextes de crise humanitaire. Enfin, la cinquième thématique est celle de l'intégration des lignes directrices en matière d'*advocacy* (évoquées plus haut) dans le champ particulier de l'aide humanitaire multilatérale.

Le concept mentionne ensuite dans quelles catégories d'organisations partenaires, à quels niveaux de participation, sous quelles formes et à quelles conditions la Confédération déploie son aide humanitaire multilatérale.

Dans ce cadre théorique ainsi posé, le document précise enfin les modalités de mise en œuvre du concept: répartition des responsabilités au sein de la DDC, règlement des questions d'articulation et d'interface entre théorie et pratique, renforcement des synergies entre les politiques multilatérales de la Confédération, coopération avec le secteur privé et la société civile, amélioration des contacts et du dialogue au sein des organisations partenaires. Il règle aussi quelles sont les ressources nécessaires, tant aux niveaux du personnel (centrale et terrain) que des finances, et prévoit un système d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du concept d'aide humanitaire multilatérale.

4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2003

4.2.1. Aperçu général

L'aide humanitaire et alimentaire de la Confédération s'est élevée en 2003 à 326,7 millions de francs, dont 316,7 millions au titre de l'aide publique au développement (APD) et le reste au titre de l'aide publique (AP).

Tableau 10: Versements d'aide humanitaire et alimentaire de la Suisse en 2003 et pour les trois années précédentes (en millions de francs)

	2003			2002	2001	2000
	APD	AP	Total		Total	
Versements bilatéraux	285.2	10.0	295.2	334.4	304.8	312.8
DDC	234.7	9.5	244.2	270.3	227.2	228.3
ODR	48.6	0.0	48.6	60.4	73.8	79.5
Cantons et communes	4.9	0.5	5.4	3.7	3.8	5.0
Versements multilatéraux	28.5	0.0	28.5	30.0	28.6	24.2
DDC	28.5	0.0	28.5	30.0	28.6	24.2
Total	316.7	10.0	326.7	364.4	333.4	337.0


Sources: chiffres 2003: DDC, Service statistique, décembre 2004; chiffres 2002 et 2001: *Annuaire 2004*, n° 1, p. 52; chiffres 2000: *Annuaire 2002*, p. 301.

De la somme totale de l'aide humanitaire et alimentaire en 2003, la DDC en a dépensé 272,7 millions, soit plus des quatre cinquièmes; l'aide alimentaire, d'un montant total de 32,7 millions de francs, a transité par des organisations internationales (essentiellement le Programme alimentaire mondial de l'ONU) pour plus de la moitié de sa valeur et par des ONG suisses pour plus d'un tiers. Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu de la DDC, au titre de l'aide humanitaire bilatérale, 90,7 millions de francs de contributions en 2003⁴.

L'Office fédéral des réfugiés (ODR) a dépensé 48,6 millions de francs en 2003 au titre des secours d'urgence, dont 29,7 millions en faveur des réfugiés en Suisse. Les chiffres d'aide humanitaire des cantons et communes suisses sont issus d'une enquête annuelle et doivent être considérés comme un minimum⁵.

4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2003

La répartition géographique de l'aide humanitaire bilatérale de la DDC en 2003 est présentée dans le tableau 11. Quant à la répartition géographique des montants d'aide humanitaire bilatérale versés par l'ODR, elle n'est pas significative en tant que telle puisque près des deux tiers de cette aide sont destinés aux réfugiés en Suisse.

 **Annuaire 2005**, n° 1, sur la question des réfugiés, lire la partie « Statistiques en matière d'asile » du chapitre 12.

L'aide humanitaire des cantons et communes suisses se répartit entre de nombreux pays, par montants inférieurs au million de francs. L'Irak a focalisé 0,9 million de francs de cette aide en 2003. L'Iran et l'Algérie ont drainé chacun environ 0,8 million de francs et la République tchèque 0,4 million de francs.

⁴ Le tableau 6 du *Rapport de la coopération internationale de la Suisse 2003* fournit encore plus d'informations sur la décomposition des versements d'aide humanitaire et alimentaire de la DDC (p. 18).

⁵ Pour le détail de ces chiffres, voir DDC, *Aide de la Suisse aux pays en développement et aux pays en transition. Statistiques 2003*, Berne, janvier 2005.

Tableau 11: Versements d'aide humanitaire bilatérale de la DDC en 2003 et pour les trois années précédentes (en millions de francs)

	2003	2002	2001	2000	
Afrique		61.0	59.1	53.4	59.5
dont Angola		7.8	8.2	7.1	5.9
Soudan		6.9	5.7	7.0	9.2
Congo (RD)		5.6	5.6	6.8	6.1
Ethiopie		5.0	1.6	2.2	4.7
Liberia		3.7	2.6	1.0	0.6
Asie 49.3		49.3	43.8	23.9	
dont Afghanistan		14.5	16.9	10.8	6.6
Géorgie		6.1	3.8	2.2	2.7
Irak		6.0	3.8	4.8	5.9
Palestine		5.5	2.1	1.6	0.9
Sri Lanka		2.8	3.2		1.7
Europe		23.4	64.2	28.1	24.4
dont Russie		6.2	14.4	6.0	6.9
Serbie-et-Monténégro		5.6			8.1
Moldova		4.2		2.9	1.9
Amérique latine		13.5	14.0	12.6	12.9
dont Colombie		5.0	4.3	2.8	4.5
Pérou		2.0	3.2	2.0	0.3
Brésil		1.6	1.7	0.9	0.5
Nicaragua		1.2	0.8	0.7	0.5
Non ventilé géographiquement ^a		97.0	99.6	89.1	89.9
Total 244.2		270.3	227.2	228.3	

Source: DDC, Service statistique, décembre 2004.

^a Comprend les contributions au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

4.3. Principales actions d'aide humanitaire de la Suisse en 2004

De toutes les actions d'aide humanitaire de la Confédération, quelques-unes ont concerné des événements catastrophiques très médiatisés. Elles seront décrites plus en détail ci-dessous. La journée annuelle de l'aide humanitaire de la Confédération⁶, qui s'est déroulée le 26 mars 2004 à Genève, n'a pas eu pour thème ces actions-là, mais les crises oubliées: trois contextes régionaux ont été évoqués à ce titre au cours de cette journée, le Sri Lanka, Tchernobyl et la région des Grands Lacs en Afrique. Rappeler les crises oubliées fait partie de l'*advocacy*, qui est devenu une priorité de la DDC (voir plus haut).

4.3.1. Tremblement de terre en Iran

Le 26 décembre 2003, un tremblement de terre a détruit en grande partie la ville de Bam et les villages environnants, faisant plus de 43'000 morts et 30'000 blessés. Le soir même, l'aide humanitaire suisse et la Croix-Rouge suisse ont dépêché sur place dix spécialistes avec une équipe de chiens de sauvetage de la Chaîne suisse de sauvetage, composante d'engagement immédiat de l'aide humanitaire suisse. Cette équipe est retournée en Suisse après trois jours d'engagement. Deux

⁶ Les documents en relation avec cette journée annuelle se trouvent sur le site de la DDC (suivre le lien «Conférence annuelle 2004» au bas du communiqué de presse du 26 mars 2004 intitulé *Les crises oubliées. Journée annuelle de l'aide humanitaire*).

jours après le séisme, deux avions sont partis de Suisse pour se rendre sur place, emportant avec eux 70 tonnes de matériel et plusieurs spécialistes supplémentaires, dont deux médecins et deux experts en assainissement de l'eau ; 700 kg de médicaments ont également été transportés à cette occasion.

Après la phase de secours d'urgence, l'aide humanitaire suisse à Bam s'est concentrée sur les besoins de reconstruction et a défini les projets à mettre en œuvre. Ces projets portent sur le soutien technique à la construction de bâtiments résistants aux tremblements de terre (d'une durée de deux à trois ans) et sur la sensibilisation de la population aux risques liés à de tels événements (programmes de prévention et de préparation d'une durée de trois à cinq ans). Ces projets et programmes représentent un coût total d'environ 5 millions de francs.

4.3.2. Guerre civile et famine dans la région du Darfour (ouest du Soudan)

La situation dans laquelle se trouve depuis février 2003 la population civile du Darfour a mobilisé, dès 2004 surtout, la communauté internationale dans son ensemble pour éviter une catastrophe humanitaire majeure dans cette région. Environ 800'000 personnes, soit la moitié environ de la population de la région du Darfour, ont été obligées de fuir leurs villages, dont une partie pour se réfugier au Tchad. Un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement soudanais et les milices rebelles a été signé le 8 avril 2004 à N'Djamena et, depuis lors, les organisations humanitaires et les pays donateurs tentent de lever les obstacles bureaucratiques et d'obtenir les garanties de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide aux populations touchées par la guerre et la famine. Des protocoles humanitaires et de sécurité ont bien été signés le 9 novembre 2004 à Abuja, mais la situation s'est détériorée à nouveau depuis décembre 2004 (voir plus bas le point 4.4 pour ce qui est de la diplomatie humanitaire de la Suisse).

Le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) a mis successivement une douzaine d'experts à disposition des organisations internationales actives sur place, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM). Ce dernier est parvenu fin août 2004 à constituer un corridor humanitaire à travers la Libye pour acheminer des vivres aux réfugiés du Darfour dans un camp situé dans l'est du Tchad. Dans le premier convoi se trouvaient 450 tonnes de céréales financées par les contributions de la DDC au PAM.

En 2004, la Suisse a engagé plus de 16 millions de francs en faveur du Darfour, pour l'assistance aux déplacés à l'intérieur de la région mais également pour des mesures au bénéfice des réfugiés soudanais au Tchad.

4.3.3. Pluies torrentielles et cyclones sur Haïti et la République dominicaine

Haïti et la République dominicaine ont été durement touchées fin mai 2004 par des pluies torrentielles et par les inondations qui en ont résulté. Plus de 2000 morts sont à déplorer dans ces deux pays, particulièrement sur l'île d'Hispaniola. Des quartiers entiers d'habitation précaires ont été emportés par l'eau et la boue et plusieurs milliers de personnes ont été sinistrées. En leur faveur, la DDC a octroyé 300'000 francs d'aide humanitaire pour les premiers secours d'urgence, et mis à disposition quatre experts, deux pour le PAM et deux pour l'UNDAC (United Nations Disaster Assessment and Coordination, dépendant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires – OCHA).

En septembre 2004, Haïti a encore subi les conséquences des cyclones *Ivan* et *Jeanne*. Les morts se sont comptés par milliers et ceux qui ont survécu se sont retrouvés dans une situation sanitaire préoccupante. La DDC a contribué à l'appel urgent du PAM à hauteur de 200'000 dollars, pour la fourniture de vivres aux personnes les plus affectées.

Au début du mois de mars 2004, suite aux émeutes populaires et au départ du président Aristide, la DDC avait déjà dépêché deux experts dans la capitale haïtienne pour évaluer les besoins humanitaires de la région. La DDC ne dispose pas de bureau de coopération en Haïti mais finance des projets d'ONG suisses regroupées au sein de la plate-forme Haïti de Suisse, ainsi que les programmes du PAM sur place.

4.3.4. Typhons aux Philippines

Des cyclones se sont abattus sur le nord des Philippines, en particulier sur l'île de Luzon, entre la fin du mois de novembre et le début du mois de décembre 2004. Mille personnes sont mortes ou disparues et 50'000 familles ont eu besoin d'une aide d'urgence. En tout, un million et demi de personnes ont été affectées et plus de 30'000 maisons ont été détruites entièrement. La DDC a accordé 100'000 francs d'aide d'urgence à la Croix-Rouge philippine via la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Cette somme s'ajoute à un montant équivalent d'aide déjà octroyé par la Croix-Rouge suisse.

4.3.5. Tsunamis en Asie du Sud

Le 26 décembre 2004, un tremblement de terre a provoqué des raz-de-marée qui ont frappé très violemment les côtes d'Indonésie, du Sri Lanka, de la Malaisie, de la Thaïlande, de l'Inde et des Maldives. Le 30 décembre, la Confédération a débloqué 27 millions de francs pour l'aide d'urgence dans cette région et la DDC est en train de mettre en œuvre la plus grande action humanitaire de son histoire⁷.

4.4. Diplomatie humanitaire de la Suisse en 2004

4.4.1. Conférence de l'UNRWA à Genève (7-8 juin 2004)

Parrainée et financée par la DDC, une conférence de l'agence des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA) a réuni, les 7 et 8 juin 2004 à Genève, 29 organisations internationales et les représentants de 62 pays, dont les principaux bailleurs de fonds de cette agence. Cette conférence, tenue pour la première fois dans la longue histoire de l'UNRWA (créée en 1949), avait pour but de discuter le plan à moyen terme de cette agence (Medium Term Plan – MTP) en faveur de plus de 4 millions de réfugiés palestiniens à Gaza et en Cisjordanie, de même qu'au Liban, en Syrie et en Jordanie. Il s'agissait non seulement d'inviter les pays donateurs à financer plus fortement l'UNRWA mais également de les

⁷ L'aide d'urgence et à la reconstruction opérée par la Suisse dans cette région sera traitée en détail dans le prochain *Annuaire*.

intégrer au niveau même de la planification des projets d'aide humanitaire de l'agence. Le MTP prévoit d'allouer aux réfugiés palestiniens plus d'un milliard de dollars au total entre 2004 et 2008, dont une moitié pour des projets d'éducation et de santé et un tiers pour l'amélioration des conditions d'habitation. Les contributions de la Suisse à l'UNRWA s'élèvent annuellement à quelque 12 millions de francs (sur un budget régulier d'environ 350 millions de dollars). La Suisse compte ainsi parmi les douze principaux bailleurs de l'UNRWA.

Tableau 12: L'UNRWA en quelques chiffres

	2000		1975	1950
	Total	En camps	Total	Total
Réfugiés assistés par l'UNRWA	3 737 494	1 211 480	1 632 707	914 221
En Cisjordanie (19 camps en 2000)	583 009	157 676	292 922	— ^a
Dans la bande de Gaza (8 camps)	824 622	451 186	333 031	198 227
En Jordanie (10 camps)	1 570 192	280 191	625 857	506 200
Au Liban (12 camps)	376 472	210 715	196 855	127 600
En Syrie (10 camps)	383 199	111 712	184 042	82 194
Budget de l'UNRWA (milliers de dollars)	310 392		121 797	12 520
Par réfugié et pour l'année (dollars)	env. 83		env. 75	env. 14
Personnes travaillant pour l'UNRWA		22 561	15 592	14 502

Source: UNRWA.

^a Les réfugiés en Cisjordanie ont été comptés avec ceux en Jordanie jusqu'en 1967.

4.4.2. Sud du Soudan et région du Darfour

Le Soudan est depuis 1994 un pays prioritaire de l'aide humanitaire de la DDC, laquelle contribue notamment à l'Operation Lifeline Sudan (OLS), coordonnée par l'UNICEF et le PAM, et impliquant diverses ONG suisses et étrangères. Cette opération, lancée en avril 1989, fournit une assistance humanitaire et alimentaire à la population civile du sud du Soudan, non encore autosuffisante en raison de la guerre civile et de l'irrégularité des pluies.

Le processus de paix au Soudan dure depuis environ dix ans et la Suisse y joue un rôle moteur. L'accord de cessez-le-feu dans la région des monts Nuba (sud du Soudan), entre le gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan, a été signé en Suisse en janvier 2002, avec les bons offices des gouvernements suisse et américain. En mai 2004, une nouvelle série d'accords ont été signés entre les parties, devant permettre un cessez-le-feu dès le début de l'année 2005 dans l'intégralité du sud du Soudan.

Depuis février 2003, la guerre civile dans la région du Darfour (ouest du Soudan) est qualifiée de «plus grosse crise humanitaire dans le monde d'aujourd'hui»⁸ par le coordinateur du bureau de l'ONU pour les affaires humanitaires et l'assistance d'urgence (OCHA), Jan Egeland. Après sa visite de la région du Darfour fin juin 2004, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a promis une aide financière accrue en faveur des populations touchées par la guerre et la famine (jusqu'à 15 millions pour 2004). Lors de sa visite au Soudan, la cheffe du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a également rencontré des représentants du gouvernement soudanais et proposé les bons offices de la Suisse pour un règlement définitif de la crise dans la région du Darfour.

⁸ *Le Temps*, 4 juin 2004.

L'Union africaine a été particulièrement active dans le cadre de cette crise, en mettant notamment sur pied la Mission africaine au Soudan (AMIS), chargée d'observer et de vérifier l'application des accords et protocoles entre les parties en conflit et de contribuer à améliorer la situation sécuritaire et humanitaire dans la région du Darfour.

4.4.3. Application des Conventions de Genève en Tchétchénie

Un postulat signé par 133 conseillers nationaux et chargeant le Conseil fédéral « d'examiner la possibilité, pour la Suisse, d'ouvrir des consultations avec les Etats signataires des Conventions de Genève en vue de préparer une conférence qui les réunira sur le thème de l'application de ces conventions et de leurs protocoles additionnels en Tchétchénie »⁹ a été déposé le 8 octobre 2004. Le droit international humanitaire prévoit, au cas où ses dispositions seraient gravement violées, la convocation d'une conférence réunissant les Etats signataires. En tant que dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a, selon le texte du postulat, la responsabilité d'organiser ces consultations préliminaires en vue de la conférence. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a estimé que la communauté internationale devait se saisir du problème de la situation des droits de l'homme en Tchétchénie.

SOURCES

DDC, *Advocacy Guidelines: Humanitarian Aid of the Swiss Confederation*, Bern, March 2004.

DDC, Concept de l'engagement multilatéral dans l'aide humanitaire, à paraître en été 2005.

DDC, communiqués de presse parus en 2004.

DDC et seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2003*, Berne, 2004.

Le Courrier, « 133 conseillers nationaux veulent une conférence sur la Tchétchénie », 9 octobre 2004.

Le Temps, « Secours aux Palestiniens, des milliards dans un puits sans fond », 8 juin 2004.

SITES INTERNET

DDC : <www.deza.ch>.

DFAE : <www.eda.ch>.

CICR : <www.icrc.org>.

OCHA : <<http://ochaonline.un.org>>.

UNRWA : <www.unrwa.org>.

Union africaine : <www.africa-union.org>.

⁹ « Convocation d'une conférence sur la Tchétchénie », *Bulletin officiel*, postulat 04.3599 déposé par Josef Lang, 8 octobre 2004.

Abréviations

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ACWL	Centre consultatif sur la législation de l'OMC
ADM	Armes de destruction massive
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AG	Assemblée générale
AID	Agence internationale de développement (BM)
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
APA	Accès aux ressources génétiques et partage équitable des avantages
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (nouveau nom de la GRE figurant dans le projet de révision de la loi sur la GRE)
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais «WB»)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)
CAC	Convention sur les armes chimiques
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCAC	Convention sur certaines armes classiques
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement

CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFE	Commission fédérale des étrangers
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais «UNCTAD»)
COP	Conférence des parties
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique
CPI	Cour pénale internationale
CPSI	Centre de politique de sécurité internationale (DFAE)
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (BM et FMI)
CSS	Center for Security Studies (EPFZ)
CT	Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – EPER
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l’économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l’intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
DTS	Droits de tirage spéciaux
EIMP	Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l’entraide internationale en matière pénale (Loi sur l’entraide pénale internationale)
EPER	Entraide protestante (Suisse)
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
EUFOR	European Union Force
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FAfD	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < www.admin.ch/ch/f/ff/index.html >
FiBL	Institut de recherche de l’agriculture biologique

FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international (en anglais «IMF»)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Taïwan, Islande, Israël, Liechtenstein, Japon, Corée, île Maurice, Norvège et Suisse) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés
G-24	Groupe des 24 pays les plus industrialisés du monde
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i> Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HIPC	Highly Indebted Poor Countries (en français «PPTÉ»)
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICBL	Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development
IDE	Investissement direct étranger
IDEAS Centre	International Trade, Development, Economic Governance, Advisory Services Centre (Genève)
IFF	International Finance Facility
IIF	Institute of International Finance
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (fusionné dans l'ODM dès le 1 ^{er} janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français «FMI»)
IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle
IPP	Programme de partenariat individuel (OTAN)

ISN	International Relations and Security Network (réseau travaillant sur mandat de la Confédération au sein du CSS)
iuéd	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
JPOI	<i>Johannesburg Plan of Implementation</i> /Plan de mise en œuvre de Johannesburg
LARE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation
LEtr	Nouvelle Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
LOT	Liaison and Observation Team (EUFOR)
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
MASG	<i>Mine Action Support Group</i> /Groupe de soutien à l'action contre les mines (ONU)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)
MOP	Réunion des parties
MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine (FMI)
MROS	<i>Money Laundering Reporting Office Switzerland</i> /Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (OFP)
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NGLS	United Nations Non-Governmental Liaison Service
NU	Nations unies
NZZ	<i>Neue Zürcher Zeitung</i>
OCHA	Bureau de l'ONU de la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, le 1 ^{er} janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné dans l'ODM dès le 1 ^{er} janvier 2005)
OED	<i>Operation Evaluation Department</i> /Département d'évaluation des opérations (BM)
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFE	Office fédéral des étrangers (devenu IMES le 1 ^{er} mai 2003)
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science

OFF	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais «WTO»)
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	Office suisse d'expansion commerciale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAB	Programme d'allègement budgétaire (Conseil fédéral)
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PMA	Pays les moins avancés
PMAD	Politique de maîtrise des armements et de désarmement
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPP	– Personne politiquement exposée – Partenariat pour la paix (CPEA)
PPTE	Pays pauvres très endettés (en anglais «HIPC»)
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PVD	Pays en voie de développement
RFY	République fédérale de Yougoslavie (en février 2003, la RFY a changé de nom pour devenir la «Serbie-et-Monténégro»)
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < www.admin.ch/ch/f/as/index.html >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html >

SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFOR	Stabilisation Force (OTAN)
sida	Syndrome immunodéficientaire acquis
SIPPO	<i>Swiss Import Promotion Program</i> /Programme suisse pour la promotion des importations
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIAL	Track Impunity Always (association suisse contre l'impunité)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	<i>UN Mine Action Service</i> /Service des Nations unies pour l'action antimines
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i> /Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USS	Union syndicale suisse
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1^{er} janvier 2003^a

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, Iles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Libéria	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie et Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	St-Vincent et Grenadines
Belize	Jamaïque	Suriname
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	◆ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, Iles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	◆ Wallis et Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

^a Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

◆ Territoire.

PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)

Anguilla	Dominique	Palaos, Iles
♦Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	St Kitts et Nevis
Barbade	Malaisie	♦Ste-Hélène
Botswana	Maurice	Ste-Lucie
Brésil	♦Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦Turks et Caïques, Iles
Cook, Iles	♦Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)

Bahreïn

Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)**Pays de l'Europe centrale et orientale /****Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)**

*Bélarus	*Lettonie	*Russie
*Bulgarie	*Lituanie	*Slovaquie
*Estonie	*Pologne	*Tchèque, Rép.
*Hongrie	*Roumanie	*Ukraine

PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)

♦Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦Aruba	♦Falkland, Iles	♦Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦Gibraltar	♦Polynésie française
♦Bermudes	♦Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦Caïmans, Iles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦Macao	♦Vierges, Iles (RU)

Source : <www.oecd.org/cad>.

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.